

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°293**

Objet : Intervention de madame BEUTTER-PANHARD

Culture, service patrimoine

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à madame Marie BEUTTER-PANHARD pour procéder au reconditionnement de négatifs photos sur supports souples conservés aux archives municipales.

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec madame Marie BEUTTER-PANHARD domiciliée 32 rue Pierre Sémard à Paris (75009) pour la réalisation de la prestation susvisée.

Article 2 : La mission de reconditionnement devra être réalisée aux archives municipales de Creil au cours du mois de juillet 2024.

Article 3 : De verser à ladite prestataire le montant de la prestation fixé à 1800€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 28 mai 2024

Jean-Claude VILLEMAIN



12 JUIN 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : **12 JUIN 2024**